

Positions

A la veille de la session de printemps 2026 des Chambres fédérales

Conseil des Etats

25.4501 (2.3.) Autoriser l'importation parallèle de médicaments génériques tout en garantissant la protection des patients

NON à la motion. Il faut s'opposer à l'acceptation de demandes d'importations non contrôlées. Les mécanismes existants conçus pour promouvoir les génériques et la substitution permettent déjà de réaliser des économies considérables, sans que la sécurité d'approvisionnement et la qualité des médicaments ne soient compromises par une procédure d'autorisation ordinaire.

25.4655 (2.3.) Pour une réduction du prix des médicaments dès l'expiration des brevets

NON à la motion. L'Office fédéral de la santé publique examine les préparations originales après l'expiration de la protection par brevet et réduit régulièrement sur cette base les prix de remboursement. Introduire dans la loi une baisse automatique des prix après l'expiration de la protection par brevet doit être refusé, car elle nuirait à la prévisibilité pour les fabricants et à la sécurité d'approvisionnement.

25.4656 (2.3.) Obligation de substitution concernant les médicaments interchangeables

NON à la motion. Une obligation de substitution par des génériques et des biosimilaires restreindrait la liberté thérapeutique et irait à l'encontre d'un traitement optimal au cas par cas. La substitution volontaire et des incitations basées sur le marché garantissent la rentabilité, la qualité et la sécurité d'approvisionnement.

25.066 et 25.070 (3.3.) Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Thaïlande ainsi que le Kosovo. Approbation

OUI à ces accords de libre-échange. scienceindustries soutient pleinement la stratégie du Conseil fédéral visant à élargir continuellement le réseau suisse d'accords de libre-échange par la conclusion de nouveaux accords.

25.084 (3.3.) Accord de libre-échange modernisé entre les Etats de l'AELE et l'Ukraine. Approbation

OUI à cet accord modernisé. Pour scienceindustries, il est juste et important d'adapter les accords existants aux évolutions actuelles et de les moderniser.

19.320 (3.3.) Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments

NON à cette initiative cantonale. La proposition de classement doit être soutenue. Ces dernières années, l'industrie pharmaceutique a grandement contribué au financement durable du système de santé suisse et participe de manière constructive à la table ronde

sur la maîtrise des coûts. La motion ne tient pas compte de cet aspect positif. Elle est donc inutile.

22.441 (5.3.) Une protection des plantes moderne, c'est possible

OUI à cette initiative parlementaire. Elle permettra d'accélérer immédiatement les autorisations pour les produits phytosanitaires biologiques et modernes très efficaces. Cela mettra fin à la situation actuelle intenable, caractérisée par des délais d'autorisation pouvant atteindre 10 ans. Dans le même temps, les particularismes suisses telles que la procédure de participation des parties, les dispositions strictes en matière de protection des eaux ou la possibilité d'annoncer l'autorisation d'un produit phytosanitaire en Suisse seulement resteront en vigueur.

26.3007 (5.3.) Création d'incitations pour la réalisation d'études cliniques en Suisse et exonération des émoluments pour les essais cliniques non commerciaux

OUI à cette motion. Le nombre d'études cliniques en Suisse est en baisse. Il faut renforcer l'attractivité de notre site pour les entreprises engagées dans la recherche. Des conditions-cadres performantes, comme des délais d'autorisation raccourcis et des taxes réduites, favorisent les investissements en Suisse et accélèrent l'accès des patients aux thérapies innovantes.

25.3421 (5.3.) Fixer des valeurs limites pertinentes pour les PFAS en tenant compte des conséquences pour l'agriculture et les distributeurs d'eau et introduire des mesures de soutien à l'agriculture

OUI à cette motion. Lors de la fixation de valeurs limites pour les PFAS, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de l'approvisionnement en eau potable, il faut tenir compte non seulement des risques pour la santé et l'environnement, mais aussi de l'applicabilité, des charges de base existantes, de la cohérence avec d'autres valeurs limites et des conséquences économiques, protection des cultures comprise.

25.068 (11.3.) « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) ». Initiative populaire et contreprojet indirect

OUI au contre-projet indirect. Les défis actuels en matière d'approvisionnement énergétique et de protection climatique commandent une stratégie ouverte à toutes les technologies. Compte tenu de la demande croissante, de l'électrification en constante progression et des objectifs climatiques ambitieux, la Suisse ne peut se permettre d'exclure d'emblée certaines technologies à faibles émissions de CO₂. Le développement des énergies renouvelables reste un impératif majeur. En même temps, leur variabilité liée

aux conditions météorologiques nécessite des options complémentaires. Dans le futur, les technologies nucléaires modernes peuvent jouer à cet égard un rôle stabilisateur.

24.4589 (11.3.) Protection des eaux. Surveillance réaliste

OUI à la motion. Selon l'art. 48a, al. 4, de l'ordonnance sur la protection des eaux, les dépassements des valeurs limites sont désignés comme « répétés », ou « étendus ». Les restrictions qui en résultent pour la production agricole sont disproportionnées. Pour 20 % des eaux examinées présentant des dépassements de valeurs limites, ceux-ci sont généralement classés « étendus ». Afin de garantir la protection des eaux tout en permettant raisonnablement la production agricole en Suisse, un réajustement de ces notions s'impose.

25.4400 (18.3.) Augmentation stratégique de l'attractivité de la place économique suisse dans le contexte de l'imposition minimale

OUI à cette motion. L'attractivité du site économique est sous pression. scienceindustries soutient des mesures pour la renforcer, notamment l'examen de nouveaux instruments visant à alléger la charge fiscale des entreprises de recherche et de production et à préserver des emplois qualifiés en recherche, innovation et production de haut niveau.

Conseil national

25.074 (12.3.) Loi sur les produits thérapeutiques (révision 3a). Révision

OUI, MAIS à cet objet du Conseil fédéral. Les médicaments de thérapie innovante (MTI) doivent faire l'objet d'une réglementation juridiquement fiable et ajustée aux normes européennes, tant pour les médicaments à usage humain (MUH) que pour les médicaments à usage vétérinaire (MUV). Les observations supplémentaires ne doivent pas créer de nouvelles obligations. De plus, il n'est pas nécessaire d'étendre le système de déclaration de la consommation d'antibiotiques à d'autres catégories telles que les antiparasitaires. De nouvelles réglementations visant les pénuries de MUV ne sont pas nécessaires, car il est déjà possible de faire venir des préparations indisponibles de l'étranger moyennant déclarations et autorisations. Pour permettre aux patients d'accéder rapidement aux innovations, les autorisations temporaires doivent rester possibles lorsqu'aucun médicament autorisé, applicable et équivalent n'est disponible en Suisse au moment du dépôt de la demande d'autorisation.

25.4254 (Cat. IV, 12.3.) Interdire les PFAS et les perturbateurs endocriniens dans les jouets d'ici 2030

OUI, MAIS à cette motion. L'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) conclu avec l'UE couvre le domaine concerné et garantit l'équivalence des réglementations. scienceindustries soutient l'adoption des exigences correspondantes. Nous attirons néanmoins l'attention sur les défis de la mise en œuvre,

par exemple en matière de surveillance pratique du marché. Compte tenu de l'importance des PFAS, nous serions généralement favorables à l'élaboration rapide du plan d'action PFAS et à l'amélioration des connaissances sur les voies d'entrée.

25.085 (19.3.) Loi sur l'approvisionnement du pays. Modification

OUI à la modification de cette loi. Pour l'industrie chimique et pharmaceutique, la protection des secrets commerciaux et industriels confidentiels est une priorité absolue. Elle doit être garantie.

25.440 (19.3.) Application rétroactive des indemnités pour les assainissements des PFAS

OUI à cette initiative parlementaire. Il n'y a aucune raison de pénaliser les acteurs qui se sont préoccupés très tôt de l'assainissement des PFAS - et donc de l'amélioration du niveau de protection - par rapport à ceux qui ont attendu jusqu'à présent pour le faire. Pour scienceindustries, il est essentiel que tous les assainissements puissent bénéficier d'aides, sans qu'aucune distinction ne soit faite entre les projets de construction et de transformation nouveaux et les mesures d'assainissement pures et simples.

Les deux Chambres

26.008 Politique économique extérieure 2025. Rapport

En tant qu'industrie tournée vers l'exportation, scienceindustries soutient la politique économique extérieure du Conseil fédéral. Des relations réglementées avec les principaux partenaires commerciaux (UE, États-Unis) sont tout aussi essentielles que la diversification des autres relations commerciales, que ce soit par la conclusion de nouveaux accords ou avec la modernisation des accords existants.

25.063 Programme d'allègement budgétaire 2027 (PAB) de la Confédération

OUI à ce programme d'allègement. scienceindustries soutient l'objectif du programme, tout en insistant sur la nécessité d'une politique financière ciblée et tournée vers l'avenir. Les corrections apportées aux réductions doivent être différenciées et considérées dans la perspective du renforcement à long terme de la place économique, de la force d'innovation et de la compétitivité de la Suisse. Les propositions de correction des commissions ne doivent pas conduire à l'amoindrissement du PAB 27.

scienceindustries est l'association économique de la branche chimie, pharma et sciences de la vie. Nos 250 entreprises membres forment la plus grande industrie suisse d'exportation (50% du total) et assurent 40% des dépenses privées de recherche en Suisse.

Vos contacts :

Stephan Mumenthaler, directeur

Tél. 044 368 17 20

stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Anne Cécile Vonlanthen, responsable Affaires publiques et Communication

Tél. 044 368 17 44

annececile.vonlanthen@scienceindustries.ch